RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 14980616-D92D-80E1-806B-71C3E269503C

6TEAM
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 000 €
8 RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT – 94250 GENTILLY
RCS CRETEIL 817 888 191
(ci-après la "Société")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 1ER JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 1er juillet,

Monsieur Jean-Baptiste DUMONT, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société 6TEAM et associé unique de ladite Société (ci-après "L'Associé Unique").

A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Départ pour cause de démission de Madame Frederique DUMONT en qualité de Présidente ;
- Nomination de Monsieur Jean-Baptiste DUMONT en qualité de Président ;
- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

—

PREMIÈRE DÉCISION

Départ pour cause de démission de Madame Frederique DUMONT en qualité de Présidente

Prenant acte du désir manifesté de démissionner de ses fonctions, l'Associé Unique décide d'approuver le départ au 1er juillet 2026 pour cause de démission du mandataire social susmentionné, le remercie pour les services rendus à la Société et lui donne quitus de sa gestion.

DEUXIÈME DÉCISION

Nomination de Monsieur Jean-Baptiste DUMONT en qualité de Président

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Jean-Baptiste DUMONT, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] en tant que Président.

Monsieur Jean-Baptiste DUMONT exercera ses fonctions sans limitation de durée.

Docusign Envelope ID: 14980616-D92D-80E1-806B-71C3E269503C

Monsieur Jean-Baptiste DUMONT a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Président, et qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de son mandat.

Sa nomination prendra effet à compter du 1er juillet 2026.

TROISIÈME DÉCISION

Transfert du siège social et modification corrélative des statuts

L'Associé Unique décide, à compter de ce jour, d'effectuer la modification statutaire suivante :

Transfert du siège social de la Société
L'adresse actuelle du siège social est **8 RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT – 94 250 GENTILLY**
Elle est remplacée par **28 BIS RUE ESTIENNE D'ORVES – 93310 LE PRE SAINT GERVAIS.**

Cette résolution emporte modification de l'article 4 des statuts, désormais rédigé comme suit :

Article 4 - Siège social
Le siège social est fixé au 28 bis rue Estienne d'Orves, 93 310 LE PRE SAINT GERVAIS.

Il est situé dans le ressort du tribunal de commerce de Bobigny, lieu de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

QUATRIÈME DÉCISION

Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, ainsi qu'à toute personne spécialement habilitée à cet effet, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, réglementaires, administratives ou de publicité consécutives aux décisions qui précèdent.

—

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Docusign Envelope ID: 14980616-D92D-80E1-806B-71C3E269503C

L'Associé Unique :

_____

Monsieur Jean-Baptiste DUMONT